



24.3715

**Postulat Mühlemann Benjamin.
Die Schuldenbremse muss zwingend
eingehalten werden. Mechanismen
zur Herleitung des Bundesbeitrags
an die AHV**

**Postulat Mühlemann Benjamin.
Il faut absolument respecter
le frein à l'endettement!
Changer le mécanisme
de financement de la contribution
de la Confédération à l'AVS**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 16.09.24

Antrag Maillard
Ablehnung des Postulates

Proposition Maillard
Rejeter le postulat

Präsidentin (Herzog Eva, Präsidentin): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

Mühlemann Benjamin (RL, GL): Zunächst bedanke ich mich beim Bundesrat für den Antrag auf Annahme des Postulates und empfehle Ihnen selbstverständlich, diesem Folge zu leisten.

Eine mögliche neue Herleitung des Bundesbeitrags an die AHV ist ja in der Zwischenzeit auch als eine der Massnahmen aus der Aufgaben- und Subventionsüberprüfung hervorgegangen, also aus dem Bericht der Expertengruppe Gaillard. Von dem her passt es gut, nun verschiedene Modelle vertieft zu prüfen, wie dieses Postulat es anstrebt. Wir sprechen bei der AHV von gebundenen Ausgaben, die überproportional wachsen, in einem Sektor, in dem wir schon heute einen sehr hohen Anteil an Bundesausgaben haben, nämlich bei der sozialen Wohlfahrt. Der Beitrag an die AHV ist momentan mit über 10 Milliarden Franken der grösste Ausgabenposten im Budget des Bundes, und er ist 2023 um 4 Prozent gewachsen. Die Einnahmen hingegen haben nur um 2,5 Prozent zugenommen.

Die Tatsache, dass der Bundesanteil zur Finanzierung der AHV im Bundesgesetz über die Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHVG) klar definiert ist, nämlich mit diesen 20,2 Prozent der jährlichen Ausgaben der AHV, gewährt den Nutzniessern und den weiteren Mitfinanzierern eine höhere Sicherheit, schränkt aber im Gegenzug den Entscheidungsspielraum des Parlamentes ein. Das heisst, unsere Möglichkeiten zur Budgetgestaltung werden durch solch starre Vorgaben bei gebundenen Ausgaben zunehmend eingeschränkt. Steuern über das Budget ist an und für sich gar nicht möglich, und so werden einfach andere Ausgaben verdrängt, vorausgesetzt, wir wollen die Schuldenbremse einhalten.

Nun hat der Bundesrat bereits im Mai einen Postulatsbericht verabschiedet, der sich mit dem langfristigen Management der gebundenen Ausgaben befasst. Darin sind verschiedene Opportunitäten zur flexibleren Handhabung skizziert,

AB 2024 S 792 / BO 2024 E 792

also Stossrichtungen, welche mehr Flexibilität bei der Budgetierung der gebundenen Ausgaben zulassen könnten. Das könnte z. B. dahin gehen, Höchstanteile ins Gesetz zu schreiben, statt eben fixer Anteile wie hier bei





der AHV. Es könnte aber auch zu einer Entflechtung führen, das heisst, die Bundesbeiträge würden nicht mehr direkt an die Ausgaben der Sozialversicherungen, in diesem Fall hier an die Ausgaben der AHV, geknüpft, sondern es würden eben andere Indikatoren herangezogen, z. B. die Einnahmenentwicklung bei der Mehrwertsteuer. Ein anderes Beispiel wäre das Wirtschaftswachstum.

Wie gesagt, ist diese Flexibilisierung jetzt auch ein Vorschlag aus der Aufgaben- und Subventionsüberprüfung. Die Gruppe Gaillard argumentiert, dass durch das Entflechten das Versicherungsprinzip gestärkt würde – übrigens ein Kernprinzip der Sozialversicherungen –, womit die Äquivalenz zwischen Beiträgen und Leistungen verbessert würde. Natürlich wird es nicht ganz einfach sein, einen neuen Mechanismus zu finden, der auch mehrheitsfähig ist, zumal Entlastungen im Bundeshaushalt, da müssen wir transparent sein, an anderer Stelle zu gewissen Mehrbelastungen führen. Nur schon deshalb braucht es eine breite Auslegeordnung, welche die Folgen eines Systemwechsels in der Tiefe beleuchtet und vor allem verschiedene Optionen mit allen Vor- und Nachteilen einander gegenüberstellt.

Insofern erstaunt es mich, dass zu diesem Postulat ein Ablehnungsantrag von Kollege Maillard vorliegt. Es müsste eigentlich in unser aller Interesse sein, eben in verschiedene Richtungen zu denken, wenn ja der Dampfer ohnehin schon in voller Fahrt ist.

Für mich ist nicht entscheidend, ob das im Rahmen der nächsten AHV-Reform passiert, die der Bundesrat auch bereits angekündigt hat, oder ob er einen separaten Bericht liefert. Wichtig ist, dass man hier eine gewisse Kreativität walten lässt. Das, meine ich, ist jetzt angesichts der angespannten Finanzlage notwendig. Und wichtig ist, dass wir hier im Parlament am Schluss eine saubere Entscheidungsgrundlage zur Verfügung haben.

Ich bitte Sie deshalb, das Postulat zu unterstützen, und danke Ihnen dafür.

Maillard Pierre-Yves (S, VD): Il est vrai que, comme il s'agit d'un postulat, j'aurais pu m'abstenir de faire cette proposition de rejet. On aura l'occasion d'en rediscuter sur la base de l'éventuel rapport et, de toute façon, on aura l'occasion de rediscuter de ces thèmes quand les propositions de M. Gaillard et de son groupe d'experts reviendront devant nous, ainsi que quand le Conseil fédéral présentera lui-même des propositions sur cette base. Mais j'ai voulu le faire, parce que j'aimerais que l'on fasse un petit travail de mémoire. Ce n'est pas une mémoire très ancienne, car je vous invite à vous souvenir de ce que nous avons tous dit devant le peuple en 2019.

En 2019, nous avons défendu une réforme qui s'appelait en français RFFA, en allemand STAF, afin de faire passer une réforme de la fiscalité des entreprises qui avait pour conséquence d'alléger les impôts des entreprises d'environ 2 milliards de francs. Je rappelle que le peuple avait rejeté massivement une telle proposition en 2017, donc deux ans avant, à près de 60 pour cent. Pour effacer ce refus populaire, le Parlement, et notamment le Conseil des Etats, avait élaboré un compromis équilibré dont le Conseil fédéral lui-même disait qu'il offrait des compensations sociales à la mesure fiscale. Je rappelle ce qui était dit dans la brochure du Conseil fédéral: "Plusieurs projets visant à résoudre ces problèmes de fiscalité des entreprises ont été rejetés aux urnes, en dernier lieu en 2017. La nécessité d'effectuer des réformes est cependant incontestée. C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement ont immédiatement élaboré un nouveau projet. Ce dernier tient compte des critiques formulées à l'encontre des projets rejetés aux urnes: les exigences des villes et des communes ont été prises en considération, et l'équilibre entre charges supplémentaires et allègements fiscaux a été amélioré. Le financement additionnel de l'AVS compense les allègements fiscaux accordés aux entreprises."

Avec ces arguments, nous avons convaincu le peuple d'accepter la réforme de la fiscalité des entreprises et, parmi les éléments qui étaient favorables à l'AVS, il y avait l'augmentation de la participation de la Confédération aux dépenses de l'AVS à 20,2 pour cent. Quatre ans après ce vote populaire, personne ne remet en cause les allègements fiscaux pour les entreprises, personne ne remet en discussion la "patent box" et personne ne rediscute la réduction des frais de recherche pour les entreprises; tous ces éléments fiscaux, qui ont aussi un impact budgétaire, ne sont pas remis en cause. Mais on remet en question l'élément de la compensation sociale, à savoir l'augmentation de la participation de la Confédération à l'AVS.

Je pense que, en ce moment, on a un certain problème de défiance de la population à l'égard des autorités politiques. C'est vrai dans d'autres pays et cela commence à l'être également chez nous. Le meilleur moyen de renforcer cette défiance de la population est de ne pas respecter les engagements. Je n'en veux pas particulièrement à notre collègue qui reprend cette idée, mais je pense surtout au Conseil fédéral qui se permet de revenir sur l'engagement pris devant le peuple de manière très précipitée, après une votation populaire qui a été obtenue grâce à un large compromis.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à rejeter ce postulat, pour que nous donnions au moins à notre po-



pulation le sentiment que nous respectons un peu les engagements que nous prenons devant elle au moment des votations populaires.

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: On le voit; le débat politique débutera très rapidement. Ce postulat vise à étudier des possibilités. Aujourd'hui, après la votation sur la RFFA, la Confédération prend en charge 20,2 pour cent des dépenses de l'AVS, et il s'agit d'analyser des mécanismes alternatifs afin de déterminer la contribution fédérale.

Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 4 septembre de cette année, du rapport du groupe d'experts sur l'assainissement du budget de la Confédération présidé par Serge Gaillard. L'examen des tâches et des subventions qui y est effectué contient également une mesure visant le désenchevêtrement de la contribution de la Confédération au budget de l'AVS. Par contre, aucune décision n'est encore prise et, s'il devait y avoir un changement de système pour le calcul de la contribution fédérale, cela devrait dans tous les cas être analysé de manière approfondie.

C'est dans ce cadre que le Conseil fédéral propose l'acceptation du postulat.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 24.3715/6813)

Für Annahme des Postulates ... 26 Stimmen

Dagegen ... 13 Stimmen

(2 Enthaltungen)

AB 2024 S 793 / BO 2024 E 793